

TERMES ET CONDITIONS

Green Finance Capital AG

Subordinated Step-Up Bond 2024-2032



Émetteur	Green Finance Capital AG
Autorité de contrôle compétente	Autorité des marchés financiers du Liechtenstein (« FMA Liechtenstein »)
Instrument financier	Green Finance Capital AG Subordinated Step-Up Bond 2024-2032 (« Obligations »)
Numéro international d'identification des valeurs mobilières	ISIN: LI1330338701
Volume d'émission	25.000.000,00 EUR
Type d'Obligation	Obligations à taux d'intérêt progressif
Statut	Les Obligations constituent des obligations non garanties, directes, inconditionnelles et subordonnées de l'Émetteur, de rang égal et proportionnel entre elles (pari passu).
Valeur unitaire	1,00 €
Prime	Pas de prime
Prix d'émission	100 % du montant nominal
Intérêts	Les Obligations porteront intérêt sur le montant nominal du 1er mai 2024 (inclus) au 30 avril 2027 (inclus) à un taux nominal de 4 % l'an et du 1er mai 2027 (inclus) au 30 avril 2032 (inclus) à un taux nominal de 8 % l'an, payable in fine.
Méthode de calcul des intérêts	base actuarielle
Paiements des intérêts	à l'échéance, y compris les intérêts composés
Durée	Du 1er mai 2024 (inclus) au 30 avril 2032 (inclus)
Date d'émission	1er mai 2024
Date d'échéance	2 mai 2032
Montant du remboursement à l'échéance	L'Obligation sera remboursée à son montant nominal le 2 mai 2032.

Période de souscription	jusqu'au 1er avril 2025 inclus. Les souscriptions doivent se faire en ligne au https://www.greenfinance-capital.com/bond24/ . L'Émetteur se réserve le droit de raccourcir la période de souscription.
Agent payeur	Pas d'agent payeur
Cotation	Aucune cotation prévue
Résiliation	Ni l'Émetteur, ni les porteurs d'Obligations ne pourront résilier le contrat sans motif. Cependant, l'Émetteur et les porteurs d'Obligations pourront résilier le contrat en cas de motif valable (par exemple si l'Émetteur n'effectue pas les paiements au titre des Obligations). L'Émetteur a le droit de procéder à une résiliation en cas d'événement fiscal (modifications du droit fiscal applicable).
États de l'Offre (offre au public)	Principauté de Liechtenstein, Autriche, Bulgarie, Croatie, République tchèque, Allemagne, Italie, Luxembourg, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Suisse.
Prospectus	Date d'approbation : 2 avril 2024 (FMA Liechtenstein)
1er Supplément au Prospectus	Date d'approbation : 17 septembre 2024 (FMA Liechtenstein)

AVERTISSEMENT:

Cette communication est une information publicitaire au sens du règlement délégué (UE) 2017/565 et une communication à caractère promotionnel au sens du règlement (UE) 2017/1129. Cette communication ne constitue ni (i) une offre d'achat ou de vente, ni la sollicitation d'une offre d'achat, des obligations de Green Finance Capital AG Subordinated Step-Up Bond 2024-2032 (« **Obligations** ») de Green Finance Capital AG (« **Émetteur** »), ni (ii) une analyse financière, un conseil en investissement ou une recommandation. L'Offre au public d'Obligations est uniquement faite aux investisseurs ayant respectivement leurs sièges ou résidences respectifs au Liechtenstein, en Autriche, en Bulgarie, en Croatie, en République tchèque, en Allemagne, en Italie, au Luxembourg, en Pologne, en Roumanie, en Slovaquie, en Slovénie ou en Suisse (« **États de l'Offre** ») sur la base (i) du prospectus daté du 2 avril 2024 et (ii) du supplément daté du 17 septembre 2024, qui ont été approuvés par la FMA Liechtenstein et notifiés aux autorités de surveillance compétentes des États de l'Offre (sauf pour le Liechtenstein et la Suisse) (« **Prospectus** » et « **Supplément** »). En Suisse, le prospectus et le supplément ont été approuvés conformément à la Loi sur les Services Financiers (Finanzdienstleistungsgesetz). Les investisseurs sont avisés que l'approbation du Prospectus et du Supplément par la FMA Liechtenstein ne doit pas être interprétée comme une approbation des Obligations offertes. Le Prospectus et le Supplément sont publiés et sont disponibles gratuitement soit en téléchargement (PDF) sur le site internet de l'Émetteur, <https://www.greenfinance-capital.com/bond24/>, soit en version papier au siège social de l'Émetteur. Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le Prospectus et le Supplément avant de prendre une décision d'investissement afin de bien comprendre les risques et les avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les Obligations. Avant de prendre toute décision d'investissement, il est en outre conseillé aux investisseurs potentiels de demander des conseils personnalisés, en tenant compte (i) de leurs connaissances et de leur expérience en matière d'investissements dans des instruments financiers, (ii) de leur situation financière et (iii) de leurs objectifs d'investissement (y compris leur aversion au risque). Le paiement des intérêts ne sera pas effectué par les porteurs d'Obligations pendant la durée des Obligations et mais sous forme d'un paiement à l'échéance (Bullet Maturity). Par conséquent, le paiement du principal et des intérêts (y compris les intérêts composés) sera effectué à l'échéance ou en cas de résiliation pour motif valable. En raison du paiement à l'échéance et de la subordination qualifiée, le remboursement du principal et le paiement des intérêts ainsi que les intérêts composés dépendront, entre autres, de la solvabilité de l'Émetteur à la Date d'Echéance ou à toute date antérieure en cas de remboursement anticipé. Les performances passées ne sont en aucun cas indicatives des résultats futurs. **Tout investissement dans les Obligations comporte des risques et peut entraîner la perte partielle ou totale du capital investi ainsi que des intérêts et des intérêts composés (risque de perte totale).** Cette communication ne s'adresse pas à toute personne qui est une « personne des États-Unis » (tel que ce terme est défini dans la Regulation S de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 « **Securities Act** ») ou à toute personne qui a son siège ou sa résidence en dehors d'un État de l'Offre. Les Obligations mentionnées dans la présente communication n'ont pas été et ne seront pas enregistrées en vertu du Securities Act. La reproduction, en tout ou en partie, ou la distribution, directe ou indirecte, du contenu de cette communication par quelque moyen que ce soit sont interdites sans l'autorisation préalable de l'Émetteur.

Date du : 09/2024